

Checklist d'auto-contrôle — Indicateur 22

Développement des compétences

Indicateur à non-conformité majeure : tout manquement, même partiel, est majeur. À traiter en priorité.

Période contrôlée	
Personne concernée	André Debaisieux (dirigeant-formateur)
Date du contrôle	
Contrôleur	André Debaisieux

A. Démarche de développement des compétences

Élément	Ce qui est attendu	Statut	Emplacement / observation
Démarche formalisée	Une démarche de développement des compétences est formalisée (plan, objectifs, échéances).	☐ Conforme ☐ À revoir	
Leviers mobilisés	Plusieurs leviers sont mobilisés (formation, veille, conférences, certifications, communautés de pairs).	☐ Conforme ☐ À revoir	

B. Preuves de formation et de professionnalisation

Élément	Ce qui est attendu	Statut	Emplacement / observation
Formations suivies	Des attestations de formations suivies, datées, sont conservées.	☐ Conforme ☐ À revoir	
Certifications	Les certifications sont renouvelées ou obtenues, avec leurs dates (Opquast, Google, TOSA, ICDL...).	☐ Conforme ☐ À revoir	
Communautés de pairs	Participation à des groupes d'échange, forums ou réseaux professionnels.	☐ Conforme ☐ À revoir	

C. Veille documentée

La veille sert de preuve ici comme aux indicateurs 23 à 25 : un même journal peut alimenter les deux.

Élément	Ce qui est attendu	Statut	Emplacement / observation
Journal de veille	Un journal de veille daté existe (date, source, thème, apport pour les prestations).	☐ Conforme ☐ À revoir	
Abonnements	La liste des revues et newsletters métier est tenue, avec preuves d'abonnement ou de consultation.	☐ Conforme ☐ À revoir	

D. Cas particuliers

Élément	Ce qui est attendu	Statut	Emplacement / observation
Sous-traitants	Si sous-traitance : preuves de maintien des compétences des intervenants externes (via l'indicateur 27).	☐ Conforme ☐ À revoir ☐ N/A	

Élément	Ce qui est attendu	Statut	Emplacement / observation
Nouvel entrant	Si nouvel entrant : un plan prévisionnel de développement des compétences est formalisé.	☐ Conforme ☐ À revoir ☐ N/A	

Conclusion du contrôle

Développement conforme à l'indicateur 22 ? ☐ Oui ☐ Non

Actions correctives à mener :